

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES  
tenue le mercredi 31 mai 2023, à 18 heures 30,  
à la salle du personnel de l'école**

**Présences :** M<sup>mes</sup> Stéphanie Beaupré, représentante du Service de garde  
Isabelle Biron, directrice  
Mylène Bouchard, parent  
Bianca Bousquet, parent  
Prescilia Dupont-Langevin, parent  
Carolyne Jolin, représentante du soutien  
Mélanie Larouche, enseignante  
Annick Moreau, parent  
Nathalie Neault, enseignante

MM. Richard Blondeau, parent  
Marc Fortin, enseignant  
Dave Lafond, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

**6.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE**

---

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

**6.2 VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

**6.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CE22-23-37 IL EST PROPOSÉ par madame Carolyne Jolin que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 6.1 Accueil et mot de bienvenue
- 6.2 Vérification du quorum
- 6.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 6.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023
- 6.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023
- 6.6 Questions du public

**Adoptions / Approbations**

- 6.7 Sorties des journées pédagogiques 2023-2024 du service de garde
- 6.8 Approbation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2023-2024 (TES)
- 6.9 Accueil progressif du préscolaire 2023-2024
- 6.10 Course des Cimes

**Informations**

- 6.11 De la présidence

- 6.12 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 6.13 Du Service de garde
- 6.14 De la direction
- 6.15 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 6.16 Levée de l'assemblée

***Adoptée à l'unanimité***

**6.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

---

CE22-23-38 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 est parvenu aux membres au moins deux jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que le procès-verbal soit adopté, tel que rédigé.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

---

Aucun suivi.

**6.6 QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Aucun public.

***ADOPTIONS / APPROBATIONS***

**6.7 SORTIES DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2023-2024 DU SERVICE DE GARDE**

---

Madame Stéphanie Beaupré rappelle que le montant maximal annuel pouvant être facturé aux parents pour les sorties et activités offertes par le Service de garde lors des journées pédagogiques est de 120 \$. Par contre, suite à la présentation de la programmation 2023-2024 effectuée, il s'avère que ce montant peut atteindre 127,70 \$ si un enfant du préscolaire ou du 1<sup>er</sup> cycle participe à toutes les activités.

CE22-23-39 IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Larouche que la programmation des activités et sorties du Service de garde 2023-2024 soit approuvée et que le dépassement de coût pouvant en résulter soit également approuvé.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.8 APPROBATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES 2023-2024 (TES)**

---

Madame Isabelle Biron confirme que les services TES présentement offerts aux élèves sont reconduits en 2023-2024. Les cinq postes se détailleront ainsi : trois à 35 heures par semaine, un à 30 heures et un à 25 heures.

Concernant le poste de PEH, il ne sera pas renouvelé, car l'élève quitte pour le secondaire.

CE22-23-40 CONSIDÉRANT que les articles 88 et 110.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par la direction de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que ladite programmation des services complémentaires et particuliers doit être élaborée avec la participation du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau que la programmation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2023-2024 (TES) soit approuvée, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.9 ACCUEIL PROGRESSIF DU PRÉSCOLAIRE 2023-2024**

---

La directrice présente l'entrée progressive qui se vivra, pour tous les élèves du préscolaire, sur quatre demi-journées (les 29, 30 et 31 août ainsi que le 1<sup>er</sup> septembre 2023). Les élèves seront en classe de 8 h 45 à 10 h 45 le 29 août, avec un congé en après-midi ou au Service de garde pour les parents qui le désirent. Pour les trois autres demi-journées, l'horaire sera de 8 h 30 à 10 h 30. La première journée complète d'école sera le mardi 5 septembre 2023.

CE22-23-41 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire élaboré et présenté par la direction;

CONSIDÉRANT le changement à l'horaire découlant de la tenue de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que l'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire 2023-2024 soit approuvé, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.10 COURSE DES CIMES**

---

La directrice confirme que la Course des Cimes sera de retour le vendredi 16 juin prochain. Tous les élèves de l'école participeront à cette belle activité qui se tiendra de 13 h à 14 h 30 selon un parcours établi dans les rues du quartier. Cette course est l'initiative de monsieur Olivier Matte, enseignant d'éducation physique, et elle se déroulera avec la participation de parents bénévoles ainsi que sous supervision policière.

CE22-23-42      CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Carolyne Jolin que la Course des Cimes du 16 juin après-midi soit approuvée, telle que présentée par la direction.

**Adoptée à l'unanimité**

### **INFORMATIONS**

#### **6.11 DE LA PRÉSIDENTE**

---

Monsieur Richard Blondeau, président, valide auprès des membres la possibilité de devancer la dernière séance au mercredi 14 juin. Après discussion, cette date est acceptée et il est mentionné qu'un souper sera servi avant la rencontre.

#### **6.12 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS**

---

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, précise avoir manqué la rencontre ajoutée la semaine dernière. La dernière séance se tiendra le 7 juin 2023.

#### **6.13 DU SERVICE DE GARDE**

---

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, transmet les informations suivantes :

- ✓ Les activités vécues durant la semaine des services de garde se sont bien déroulées et ont été très appréciées de tous;
- ✓ Madame Sophie Morin a été très émue par les célébrations organisées pour souligner sa retraite;
- ✓ Les ateliers du jeudi midi organisés par les éducateurs ont débuté la semaine dernière, pour une durée de quatre semaines;
- ✓ Le fait que, pour les parents, les deux dernières facturations de fin d'année soient plus rapprochées.

#### **6.14 DE LA DIRECTION**

---

Madame Isabelle Biron souligne le bon coup réalisé par le service de garde en organisant une journée olympique le 12 mai dernier. En lien avec la conférence donnée par un athlète olympien le 4 mai, les élèves se sont pris au jeu et étaient magnifiques à voir.

En terminant, elle rappelle que les épreuves du MEQ sont présentement en cours pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année.

**6.15 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Suite au questionnement de monsieur Dave Lafond, il lui est confirmé que le jumelage entre les classes des élèves plus vieux et celles des plus jeunes se vit toujours à l'école, pour le plus grand bonheur de tous les participants.

Il est précisé à madame Annick Moreau que la circulation en vélo aux abords de l'école lors de la sortie des classes est surveillée de près afin d'assurer la sécurité de tous. De plus, la directrice lui mentionne les raisons de l'absence d'air climatisé dans l'école.

**6.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 19 h 40.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin